

Ce document devrait permettre d'éclaircir certains mystères de l'album *Sauve-toi Élie !* Il est extrait de la Bibliothèque de Travail (BT), revue documentaire publiée par la société Coopérative de l'école laïque devenue Presse et Éditions du Mouvement Freinet (PEMF).

LES JUIFS enfin chassés

de toutes les fonctions
publiques de la Nation!

**De nombreuses professions vont se
trouver, d'autre part, expurgées
par la loi promulguée ce matin à Vichy**

Les Juifs

Pour l'ensemble des Juifs vivant en France, les décisions du gouvernement ont des conséquences dramatiques. Le 3 octobre 1940, un statut des Juifs français est promulgué puis rendu encore plus sévère le 2 juin 1941.

Ces citoyens français ne peuvent plus être élus, ils sont exclus de la fonction publique, de la magistrature et de l'armée. Ils n'ont le droit d'exercer aucune responsabilité ni dans le domaine culturel ni dans les entreprises. Les Juifs étrangers qui vivent en France sont assignés à résidence par les préfets. Au début de 1941, ils sont déjà 40 000 internés dans des camps (Gurs, Rivesaltes, Noé et d'autres), créés dès 1939 pour les républicains espagnols fuyant le régime de Franco.



A partir de mai 1942, tous les Juifs doivent porter, cousue sur leur vêtement, une étoile jaune. Ils sont soumis à toutes sortes d'interdits, exclus des lieux publics, obligés de faire leurs emplettes à des heures tardives.

Les 16 et 17 juillet 1942, les policiers français organisent à Paris ce qu'on appelle la rafle du Vel d'Hiv. 12 884 personnes sont appréhendées à leur domicile et restent plusieurs jours dans des conditions épouvantables, dans ce vélodrome, avant d'être transférées à Drancy puis vers les camps d'extermination.

La Milice française (corps formé pour soutenir les forces allemandes d'occupation contre la Résistance) distribue aux sinistrés de la région parisienne des meubles ayant appartenu à des Juifs.

